

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée Picard	Numéro de permis 2015781	Date d'inspection Le 25 septembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie la petite famille		Numéro de téléphone (506) 992-8807	
Adresse 2366 rue Commerciale Saint-François-de-Madawaska NB E7A 1B6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	04 oct. 2024	
Commentaires : 3 dossiers sur 31 manquants le numéro d'assurance maladie de l'enfant. Un courriel me sera envoyé lorsque les dossiers seront corrigés.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	04 oct. 2024	
Commentaires : 10 dossiers sur 31 manquants soit un contact d'urgence ou l'adresse complète d'un contact d'urgence. Un courriel me sera envoyé lorsque les dossiers seront corrigés.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers pour les membres du personnel, les consentements signés dans les dossiers pour les enfants et des dossiers administratifs tenus sur les lieux. Observation de l'accueil d'un enfant. Les enfants ont déjà au la collation avant mon arrivé. Les enfants vont à l'extérieur avant mon départ.</p>
--

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Le 25 septembre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Josée Picard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 septembre 2024

Date